

LES AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LES AIDES GOUVERNEMENTALES

LES AIDES COMPLÉMENTAIRES

LES AIDES RÉGIONALES

Aides de l'Anah

Travaux réalisés par une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)	TVA	CITE	Eco-Prêt Taux zéro	Chèques Énergie	Prime « Coup de Pouce »		EDF Mon chauffage durable		Autres obligés Primes CEE	Habiter Mieux Sérénité	Habiter Mieux Agilité
	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Foyers modestes	Pour tous	Foyers modestes	Pour tous	Foyers modestes	Foyers très modestes
POMPE À CHALEUR AIR/AIR	20 % Matériel 10 % Main d'oeuvre	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓
POMPE À CHALEUR AIR/EAU	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	✓	✓	✓
POMPE À CHALEUR EAU/EAU	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	✓	✓	✓
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	5,5 %	30 %	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗

Pour tous :
Sans conditions
de revenus

Foyers modestes :
Voir plafond des
ressources annuelles

Foyers très modestes :
Voir plafond des
ressources annuelles

LES AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS D'AIDES SONT CUMULABLES

CITE

Crédit d'Impôt Transition Énergétique

Accessible à tous les foyers

Permet une prise en charge de 30% sur le restant dû, après déduction des primes à la conversion

Il existe également un CITE de 30% sur la main d'oeuvre, sous conditions de revenus

PRIME COUP DE POUCE

Conditions pour les foyers modestes : le plafond des ressources annuelles à ne pas dépasser est fixé à 26 923 €

L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus.

Le montant attribué s'élève à 4 000 € maximum pour les foyers modestes et 2 500 € pour les autres.

AIDES DE L'ANAH

Réservées aux propriétaires de leur habitation principale depuis plus de 15 ans, dont le revenu fiscal de référence N-1 respecte le barème de l'Anah.

A noter que pour bénéficier de la subvention Habiter Mieux Sérénité, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil.

Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour accompagner le demandeur au long du projet.

HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ

Aides réservées à un ensemble de travaux de rénovation énergétique

Foyers modestes :

35% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 7 000 € maximum + la prime Habiter Mieux 2 : 10% du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €

Foyers très modestes :

50% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 10 000 € maximum + la prime Habiter Mieux 2 : 10% du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.

HABITER MIEUX AGILITÉ

Aides réservées aux travaux d'urgence

Foyers modestes :

35% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 7 000 € maximum.

Foyers très modestes :

50% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 10 000 € maximum.